



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ n° 2025 78

**Arrêté municipal portant règlementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que Mme MASSOT Alexandra, représentant l'entreprise COPLAND, chemin de la Crête, 32400 AURENSAN, dans le cadre de travaux de plantation d'appuis pour le déploiement de la fibre optique, a déposé une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour la période comprise entre le 16 juin et le 18 août 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre le déroulement des travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Empiéter sur la chaussée, voie communale n° 7, partie comprise sur la commune de Nogaro.

Article 2 : Signalisation

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la période comprise entre le 16 juin et le 18 août 2025.

Article 4 : Le Maire de Nogaro, le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 10 juin 2025

Le Maire de Nogaro
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibus 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

